

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.62029 (2021/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	España-Marina Mercante 2017-2020
Nom de la région (NUTS)	BALEARES, CANARIAS, CEUTA Y MELILLA Article 107(3)(a), Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Ministerio de Transportes, Movilidad y Agenda Urbana-Dirección General de la Marina Mercante Calle Ruíz de Alarcón 1, 28071 Madrid www.mitma.gob.es
Titre de la mesure d'aide	TRTEL - Subvenciones al transporte marítimo de residentes en regiones alejadas
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ley 6-2018 de Presupuestos Generales del Estado, disposición adicional 147
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.41993
Durée	01.01.2021 - 31.12.2021
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 126.9825 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sociales au transport en faveur des habitants de régions périphériques (art. 51)	75 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide  
<https://www.boe.es/dias/2018/07/04/pdfs/BOE-A-2018-9268.pdf>